



**VAUD RANDO**

## **Responsable de secteur (RS) et baliseur**

### **Tâches et compétences**

1. Est responsable des itinéraires d'un secteur.
2. Balise et entretient le balisage des chemins de randonnée pédestre selon les directives du RR.  
Il procède au balisage et travaux prévus au programme annuel;
  - complète le balisage intermédiaire;
  - contrôle, une fois par année, les itinéraires de son secteur.
3. Signale au RR les indicateurs altérés, abîmés ou manquants qui doivent être remplacés.
4. Propose au RR toute modification, création ou suppression d'itinéraires ou d'indicateurs.
5. Transmet au RR ses besoins en matériel.
6. Informe le RR de son activité et requiert son aide s'il le juge nécessaire.
7. Tient à jour l'inventaire de son réseau d'itinéraires.
8. Envoie au RR son rapport d'activité annuel, arrêté au 31 octobre, pour le 15 novembre.
9. Participe aux cours de formation jugés utiles par la CT.
10. Est membre de Vaud Rando, mais est exonéré des cotisations.

***La carte de visite de Vaud Rando,  
c'est la maintenance annuelle de son secteur***

***Approuvé par le Conseil de Vaud Rando dans sa séance du 27 septembre 2013***

Le président

Bernard Perrin

La secrétaire

Edith Faucherre

Le président de la Commission technique

Bernard Matthey-Doret